

Grille de tarifs des redevances d'assainissement non collectif approuvée par délibération du conseil communautaire du 16 decembre 2024

Nouvelles installations ¹	Installation de	Installation de
(Projet neuf ou Réhabilitation)	moins de 20 EH ²	plus de 20 EH ²
Examen préalable de la conception	120 €	240€
Vérification de l'exécution	0€	0€

1) Pour les contrôles de ce type, le service émet un rapport unique appelant le versement d'une redevance unique. Dans le cas où plusieurs propriétaires sont raccordées à l'installation, ceux-ci se partagent le paiement de la redevance unique.

2) EH = Equivalent-Habitant :

Défini par une étude de dimensionnement, ou par défaut égal au nombre de pièces principales d'un immeuble. Dans le cas de camping, 1 emplacement = 3 EH

Installations suistants 3	<u>Immeuble</u> de	<u>Immeuble</u> de	Contre-visite
Installations existantes ³	moins de 20 EH4	plus de 20 EH ⁴	Contre-visite
Vérification initiale ou périodique de bon fonctionnement et d'entretien	22€/an	22€/an	
Vérification à la demande de			60 €
l'usager (transaction immobilière,	250 €	350 €	
diagnostic ponctuel)			

3) Pour les contrôles de ce type, le service émet un rapport par usager en cas de regroupement. L'émission d'un rapport appelle le versement d'une redevance par usager.

4) EH = Equivalent-Habitant :

Défini par le service pour chaque immeuble contrôlé.

Pénalités		
Pour absence au RDV	60 €	
Pour obstacle ou refus de contrôle,		
conformément au Code de la Santé	Tarif initial majoré de 400 %	
Publique :	-	
Pour retard de paiement,		
conformément au Code Général	Tarif initial majoré de 25 %	
des Collectivités Territoriales :	•	